

RENAN Réunion Rentrée 2019 – CP et Nouvel Arrivant

La réunion rentrée CP et nouvel arrivant s'est déroulée le 2 juillet dernier en présence de la directrice de l'établissement Madame Raynal et des trois enseignantes de CP.

Les familles venant d'un autre établissement devront remettre à la direction de l'école : un certificat de radiation, la fiche de renseignements, l'attestation d'assurance en cours, le livret d'évaluation (nationale), et le bilan trimestriel de l'école.

La réunion a eu pour but de présenter les règles et rythmes de l'école, l'attente de la tenue des élèves et le projet pédagogique de l'établissement « Travailler Ensemble ».

LES CLASSES ET L'ETABLISSEMENT

La directrice et l'équipe enseignante travaillent encore sur la structure des classes pour la prochaine rentrée. Plusieurs problématiques sont en effet soulevées : nombre d'élèves inscrits pas encore arrêté, l'envie des équipes enseignantes de ne pas surcharger des classes tout en respectant le minimum requis pour éviter une fermeture de classe (à savoir une moyenne à 26,6 élèves par classe).

La directrice prévoit pour la rentrée environ 400 élèves inscrits dont environ 75 CPs.

Une présentation historique de l'école a été faite dont voici les éléments à retenir :

- Ecole construite en 1905 constamment agrandie et modernisée au fil du temps
- 4500 m2 de surface globale
- L'école comprend : une cantine, un préau, une bibliothèque, une salle audiovisuelle, une salle informatique, une salle polyvalente et un ascenseur.

LA RENTREE SEPTEMBRE 2019 & LES REUNIONS D'INFORMATION

La rentrée pour les CP sera le 2 Septembre à 9h15 dans le hall de l'école (côté avenue conte) pour les autres, cela sera le même jour à 8h30 par l'entrée principale.

L'accueil des CP se fera par l'enseignant de l'élève avec les parents, il faudra venir un peu avant pour badger l'enfant aux services de cantine, goûter/étude et garderie du soir si besoin. Les parents n'accompagneront plus leurs enfants en classe. Les élèves devront être accompagnés le matin et récupérés le soir devant la porte principale. Les élèves devront désormais badger seuls le matin.

En septembre, les parents seront invités aux réunions organisées par les enseignants. Toutes les explications concernant le déroulement des journées, projets, et autres informations seront données à ce moment.

Concernant des informations individuelles, les parents peuvent demander des RV auprès des enseignants, et ce obligatoirement par le biais du cahier de correspondance. Les RV avec la direction doivent faire également l'objet d'une demande écrite.

Chaque élève recevra **un cahier de correspondance**, ce cahier officiel servira de liaison entre la famille et l'école.

La liste des fournitures scolaires est publiée depuis le 08/07 sur le blog de l'école actu-renan dans la section « Fourniture » - « CP ». Chaque niveau aura sa propre liste, il est indiqué que les enseignants pourront demander des fournitures supplémentaires en début d'année.

LA CONDUITE DE L'ÉLÈVE

En entrant à la « grande école », les jeunes enfants doivent adopter une attitude citoyenne. Politesse, ponctualité, respect et tolérance, le goût de l'effort, sont des qualités indispensables pour que l'enfant devienne à l'âge adulte un individu responsable et autonome.

La compréhension et l'observation des règles de la classe et de l'école sont une bonne manière d'accéder à ce statut qui peut les conduire à la réussite et au bien-être.

Le respect des familles envers l'institution qui accueille leurs enfants, peut aider l'élève dans son développement personnel au sein de l'École.

Des délégués sont élus dans chaque classe dès le CP et des réunions sont organisées pour contribuer à la gestion de la discipline dans l'ensemble de l'école.

LES HORAIRES ET LA PRESENCE

Retour à la semaine de quatre jours : les classes ont lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les horaires de classe : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Les horaires de l'étude : de 16h30 à 18h00 (lundi, mardi et jeudi)

Les horaires de cantine : de 11h30 à 13h30 (avec trois services)

Les horaires de garderie : de 7h30 à 8h20 et de 18h00 à 18h45

Les horaires des APC* : de 11h35 à 12h05 (lundi et jeudi)

*APC = *activités pédagogiques complémentaires*. Les enseignants préparent des travaux consacrés à l'amélioration des compétences.

LA PRESENCE

La présence des élèves est obligatoire à l'école et « *Etre présent chaque jour, arriver à l'heure à l'école sont des valeurs. Commencer à l'heure c'est prendre le temps de s'installer, de se préparer à apprendre sereinement, d'apprendre à respecter les règles de la collectivité* »

Toute absence doit être justifiée par écrit, dans le cahier de correspondance, avec un certificat médical dès le 3^{ème} jour.

Les retards seront systématiquement signalés aux parents qui devront les justifier.

LE MATIN – BADGER AUX BORNES

Une première sonnerie retentit à 8h20 pour que les enfants qui devraient être déjà présents dès ce moment aient le temps de se ranger, afin d'être prêts à monter en classe lors de la seconde sonnerie à 8h30.

Les portes de l'école ferment à 8h30 : tout élève retardataire devra remettre son cahier de liaison, et recevra un billet de retard.

L'enfant devra badger seul chaque matin en arrivant, pour son repas, son étude et sa garderie. (Idem pour les modules et centre de loisirs du mercredi).

Il est conseillé d'arriver assez tôt pour avoir le temps de se badger pour les différents services du périscolaire - donc avant 8h20.

Les enfants non badgés pourront quitter l'établissement, ils sont sous la responsabilité de leurs parents en dehors des heures d'école.

LA SORTIE => Pas de départ échelonné entre 16h30 et la fin de l'étude à 18h00.

Les enfants sont rendus à leur famille à l'issue des classes du matin et du soir sauf s'ils sont pris en charge par un service de cantine, d'étude ou de garderie.

L'école n'assure pas la garde des élèves après l'horaire de leur service normal, il est aussi interdit d'autoriser les enfants à rester dans la cour ou devant la loge.

Seuls les enfants inscrits à la cantine, à l'étude et à la garderie seront pris en charge par l'école.

Il appartient donc aux familles de veiller à une bonne prise en charge de leurs enfants s'ils ne souhaitent pas qu'ils rentrent seuls.

L'ETUDE

L'inscription à l'étude est journalière comme la cantine et la garderie. L'étude a lieu le lundi, mardi et jeudi.

Les enfants goûtent dans le réfectoire jusqu'à 16h45, jouent dans la cour jusqu'à 17h00, puis sont répartis dans quelques classes pour y faire leurs devoirs jusqu'à 18h. Les répartitions sont hétérogènes et varient tous les jours.

LE RESPECT DE LA LAICITE

La loi interdit les signes et les tenues qui manifestent ostensiblement une appartenance religieuse. Cette loi s'applique aux élèves, aux familles et au personnel de l'école.

Les élèves doivent assister à l'ensemble des cours inscrits à leur emploi du temps, sans pouvoir refuser les matières qui leur paraîtraient contraires à leur conviction...

LES ALLERGIES & LES MEDICAMENTS

Les allergies alimentaires doivent être signalées au bureau des écoles, à la directrice et à l'enseignant et doivent faire l'objet d'un PAI.

Il est interdit aux enseignants et aux animateurs d'administrer un médicament à l'enfant, même avec une ordonnance et une lettre de décharge, en dehors du PAI.

LA CANTINE

Il y a environ 350 élèves qui déjeunent le midi à la cantine. Du fait de ce grand nombre et de la taille du réfectoire, 3 services sont proposés.

Entre 11h30 et 13h30, les trois groupes d'élèves auront donc déjeunés, participés à un APC et joués dans la cour de récréation ou préau.

Pour les CP, il est prévu en septembre un binôme – un petit et un grand de CM2- pour les aider à tenir correctement leur plateau et comprendre le fonctionnement de la cantine.

LES RECREATIONS

Deux récréations ont lieu par demi-journée. Petits et grands jouent séparément.

LES LANGUES VIVANTES

L'anglais est étudié dès le CP. Une initiation LV2 est organisée au CM2 avec les professeurs du collège.

LES VOYAGES SCOLAIRES

Afin que tous les élèves puissent profiter d'un voyage au cours de sa scolarité, les CE1 et/ou les CM1 partent chaque année.

LA COOPERATIVE

La municipalité finance les fournitures et les travaux de l'école.

Mais il reste souvent la nécessité de compléter le financement des projets annuels de l'école grâce à la coopérative : les fêtes, les rencontres, les sorties occasionnelles, l'achat de matériel (numérique, musique, arts et EPS) et les spectacles.

LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES

L'APELGC et Les Parents de Renan sont les deux associations représentantes.

Les parents élus assistent au Conseil d'école et sont chargés d'établir un lien entre la vie de l'école et les familles. Ils veillent à ce que la sécurité et l'hygiène de l'établissement soient bien respectés, s'informent sur la vie scolaire et les projets pédagogiques, interrogent les différents délégués en présence : Mairie, RASED, médecine scolaire.

Leur rôle de médiation est important, car il préserve un lien harmonieux qui doit exister entre l'intérieur et l'extérieur de l'école.

Ils peuvent assister des familles en difficulté dans leurs démarches auprès de l'école, ils essaient aussi d'apporter une aide matérielle très utile dans les classes à la demande des maîtres.

Il est possible de les contacter pour tout renseignement concernant la vie de l'école.